

# LEDEVOIR

## Au-delà de la grève à l'Université Laval, une conception de l'Université à défendre



Jacques Boissinot La Presse canadienne « Depuis sa création en 1852, l'Université Laval, comme bien d'autres universités, a dû faire face à de nombreux périls », rapportent les auteurs.

**Pascale Bédard, Christelle Landheer-Cieslak et Marie-Hélène Parizeau**

Les autrices enseignent à l'Université Laval. La première au Département de sociologie, la seconde à la Faculté de droit, la troisième à la Faculté de philosophie. Elles cosignent ce texte avec 47 autres professeurs\*.

6 avril 2023 **Idées**  
Idées

Les professeurs de l'Université Laval, à Québec, ont achevé une grève historique ([https://www.ledevoir.com/societe/education/787265/retour-en-classe-a-l-horizon-a-l-universite-laval?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/societe/education/787265/retour-en-classe-a-l-horizon-a-l-universite-laval?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)). Avec une éblouissante majorité, ces intellectuels et scientifiques se sont levés pour défendre la mission d'intérêt public de l'université. Avec fierté, nous pouvons dire que notre détermination a porté fruit.

Au-delà des enjeux spécifiques et locaux de cette grève, c'est une certaine conception de l'université qui a suscité la vaste mobilisation du corps professoral pendant près de cinq semaines. Nous avons obtenu de haute lutte que soient enchâssés et renforcés dans notre convention collective certains principes essentiels à la réalisation de la mission de l'université : le droit à la liberté académique, le principe fondamental de la collégialité et l'obligation de transparence de l'administration.

Depuis sa création, en 1852, l'Université Laval, comme bien d'autres universités, a dû faire face à de nombreux périls pour devenir et demeurer une institution au service de l'ensemble de la société québécoise et pour maintenir son indépendance dans l'élaboration et la transmission des savoirs. Les périls ont été politiques et religieux. Aujourd'hui, ils sont politico-économiques et financiers.

En plein contexte de grève, le 20 mars dernier, le discours de notre rectrice, Sophie D'Amours, devant les « chefs de file du monde des affaires » du Cercle canadien de Montréal nous a permis de prendre la mesure de la centralité de son approche entrepreneuriale et managériale qui oriente sa vision de l'université. Or, c'est cette vision qui a grandement fragilisé l'indépendance de notre institution et rendu de plus en plus pénible l'exercice de notre travail d'universitaires en le soumettant à de multiples contraintes. Nous devons réagir. Nous avons agi.

La liberté académique a toujours été fragile. Reprenant très largement la définition de l'ACPPU (Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, fondée en 1951), notre convention collective consacre notre droit à la liberté académique, c'est-à-dire notre droit « d'enseignement, de recherche, de création et de critique sans aucune contrainte qu'elle soit institutionnelle ou externe [...] sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite [...] ». Or, c'est cette liberté que notre administration semblait chercher à contrôler, notamment en s'arrogeant le droit de définir les contenus et les modalités de nos enseignements. Pourquoi ?

## **Quête de rentabilité**

L'enseignement, de plus en plus dissocié de la recherche, a été mis à mal par les orientations de l'administration D'Amours. Cette administration, comme les précédentes depuis une quinzaine d'années, l'a progressivement redéfini selon la logique d'un service aux clients soumis à l'impitoyable loi de la concurrence en vue d'attirer des étudiants locaux, nationaux et étrangers. Sa quête de rentabilité a aussi mené les professeurs à devoir enseigner à de plus en plus d'étudiants, tout en étant de moins en moins nombreux. Après d'âpres négociations, nous avons obtenu les ressources minimales et les règles de gouvernance pour améliorer dès maintenant les conditions de notre enseignement et nous assurer qu'il ne pourra plus être réduit à une simple prestation pédagogique. C'est un premier pas.

En matière de recherche, pendant plusieurs années, l'orientation principale de notre administration a également été de privilégier les champs du savoir qui transforment les découvertes en biens de consommation pour les commercialiser, en délaissant ceux qui sont sans fins rentables. Tel a été le sort de plusieurs départements, comme celui des sciences historiques ou celui de langues, linguistique et traduction, qui ont été radicalement réduits par une politique continuelle d'attrition des

postes. Pendant la grève, les professeurs ont donc revendiqué avec force une plus grande collégialité dans les décisions assurant la protection de tous les domaines du savoir. Désormais, notre convention collective consacre le caractère d'université complète de l'Université Laval comme une richesse à préserver.

Enfin, depuis plusieurs années, l'administration D'Amours, comme les précédentes, élabore et impose des plans stratégiques qui répondent de plus en plus aux exigences économiques et aux intérêts privés de grandes entreprises. Celles-ci sont d'ailleurs régulièrement sollicitées pour des projets ciblés et des partenariats de financement avec la collaboration de certains ministères. Mais qui détermine ces choix ? Pourquoi le Conseil d'administration de l'Université Laval les discute-t-il de plus en plus à huis clos ?

## Transparence

Pourquoi, dans ses annonces de chaires ou de construction de bâtiments, notre administration ne précise-t-elle pas les montants investis par l'Université Laval ? Pourquoi des centaines de millions de dollars ont-ils été transférés du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisation depuis cinq ans ? Au nom de la transparence et de la bonne gouvernance, ne serait-il pas temps de donner des explications à la communauté universitaire, à l'État et à la société québécoise ? Ultimement, une loi encadrant les partenariats privés dans les universités ne serait-elle pas aussi nécessaire ?

À la rhétorique du « droit de gérance » s'oppose maintenant, grâce à la grève des professeurs de l'Université Laval, le principe de la décision collégiale au sein d'une institution qui se doit d'être transparente. Contre l'« entreprise universitaire », nous pouvons maintenant revendiquer l'université, complète et pluraliste, dont la vocation, à travers les âges, est de résister aux assauts des intérêts privés et idéologiques divers.

Notre université est un jardin à protéger, une oasis de liberté, d'indépendance et de complexité qui, au sein de la société, crée, transmet et diffuse des connaissances au service de tous et de toutes. Par cette grève historique, les professeurs de l'Université Laval se sont montrés prêts à prendre leurs responsabilités pour la préservation de cette mission d'intérêt public. C'est maintenant à notre rectrice, madame D'Amours, de prendre les siennes pour la protéger aussi.

*\* Ont aussi cosigné ce texte (toutes et tous professeurs à l'Université Laval) :*

- 1. Stéphanie Arsenault, École de travail social et de criminologie*
- 2. Henri Assogba, Département d'information et de communication*
- 3. Patrick Baker, Département des sciences historiques*
- 4. Kristin Bartenstein, Faculté de droit*
- 5. Suzie Beaulieu, Département de langues, linguistique et traduction*
- 6. André Bégin-Drolet, Département de génie mécanique*
- 7. Danièle Bélanger, Département de géographie*
- 8. Marie-Claude Bernard, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage*

9. *Guillaume Blum, École de design*
10. *Jocelyn Bouchard, Département de génie chimique*
11. *Charlaine Bouchard, Faculté de droit*
12. *Laurent Bourdeau, Département de géographie*
13. *Colette Brin, Département d'information et de communication*
14. *Claudia Corriveau, Faculté des sciences de l'éducation*
15. *Maxime Coulombe, Département des sciences historiques*
16. *Buno Courbon, Département de langues, linguistique et traduction*
17. *Nolywé Delannon, Département de management*
18. *Steve Déry, Département de géographie*
19. *Christian Desîlets, Département d'information et de communication*
20. *Julie Desrosiers, Faculté de droit*
21. *Francis Dubé, Faculté de musique*
22. *Charles Fleury, Département des relations industrielles*
23. *Caroline Gagnon, École de design*
24. *Adèle Garnier, Département de géographie*
25. *Laurence Godin, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation*
26. *Muriel Gomez-Perez, Département des sciences historiques*
27. *Clément Gosselin, Département de génie mécanique*
28. *Jean-Noël Grenier, Département des relations industrielles*
29. *Sylvette Guillemard, Faculté de droit*
30. *Vincent Joseph, Département de pédiatrie*
31. *Margot Kaszap, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage*
32. *Sylvie Lacombe, Département de sociologie*
33. *Louise Langevin, Faculté de droit*
34. *Jean-François Laniel, Département de sociologie*
35. *Gaëtan Laroche, Département de génie des matériaux*

36. *Simone Lemieux, École de nutrition*
37. *Hélène Makdissi, Faculté des sciences de l'éducation*
38. *Pascale Marcotte, Département de géographie*
39. *Patrick Martin, Faculté des sciences infirmières*
40. *Josianne Millette, Département d'information et de communication*
41. *Sandria P. Bouliane, Faculté de musique*
42. *Simon Rainville, Département de physique, de génie physique et d'optique*
43. *Pascale Roy-Léveillé, Département de géographie*
44. *Jean Ruel, Département de génie mécanique*
45. *Martin Simard, Département de géographie*
46. *Sophie Stévançe, Faculté de musique*
47. *Karine Taché, Département des sciences historiques*